

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

1/11
Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Code du produit (UVP) 79212690

Numéro de la FDS 102000018213

No. d'Enregistrement PCP 30513

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide, Formicide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone
d'appel d'urgence (24
heures sur 24 et 7 jours sur
7)** 1-800-334-7577

**Numéro de téléphone pour
des informations sur le
produit** 1-888-283-6847

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Cette matière n'est pas dangereuse selon les critères de la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom de composants dangereux | No.-CAS | Concentration % en poids |
|-----------------------------|-------------|--------------------------|
| Imidaclopride | 138261-41-3 | 0.03 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

2/11
Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|--|
| Conseils généraux | Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale. La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables. |
| Contact avec la peau | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Contact avec les yeux | Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Ingestion | Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance. |

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes : Vertiges, Douleur abdominale, Nausée Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s). La faible concentration en principe actif de cette préparation rend l'absorption d'une dose dangereuse improbable. |
|------------------|--|

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|-------------------|---|
| Traitement | Il n'existe pas d'antidote spécifique. Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. |
|-------------------|---|

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

| | |
|---------------------|---|
| Appropriés | Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Sable |
| Inappropriés | Jet d'eau à grand débit |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

3/11
Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

| | |
|---|--|
| Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux. |
| Conseils aux pompiers | |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés. |
| Information supplémentaire | Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Point d'éclair | > 100 °C |
| Température d'auto-inflammabilité | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | Donnée non disponible |
| Explosivité | Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113 |

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

4/11
Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | Ne utiliser pas ce produit dans ou sur l'équipement électrique pour un danger possible d'un choc électrique. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. |
| Mesures d'hygiène | Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. |
| Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités | |
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. |
| Précautions pour le stockage en commun | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur limite d'exposition | m.à.j. | Base |
|--------------------------------------|-------------|---------------------------------|---------|---------------|
| Imidaclopride | 138261-41-3 | 0.7 mg/m ³ (TWA) | | OES BCS* |
| Saccharose | 57-50-1 | 10 mg/m ³ (TWA) | 07 2009 | CAD AB OEL |
| Saccharose (Poussière totale.) | 57-50-1 | 10 mg/m ³ (TWA) | 09 2011 | CAD BC OEL |
| Saccharose (Fraction respirable.) | 57-50-1 | 3 mg/m ³ (TWA) | 09 2011 | CAD BC OEL |
| Saccharose | 57-50-1 | 10 mg/m ³ (TWA) | 03 2011 | CAD MB OEL |
| Saccharose | 57-50-1 | 10 mg/m ³ (TWAEV) | 11 2010 | CAD ON OEL |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

5/11

Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

| | | | | |
|------------|---------|--------------------------------------|---------|---------------|
| Saccharose | 57-50-1 | 20 mg/m ³ (15 MIN ACL) | 05 2009 | CAD SK OEL |
| Saccharose | 57-50-1 | 10 mg/m ³ (8 HR ACL) | 05 2009 | CAD SK OEL |
| Saccharose | 57-50-1 | 10 mg/m ³ (TWA) | 11 2011 | OEL (QUE) |

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|-----------------------------|---|
| Aspect | incolore à jaune clair |
| Etat physique | gel |
| Odeur | faible caractéristique |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | 4.0 - 6.0 à 10 % (23 °C) (eau désionisée) |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Donnée non disponible |
| Densité | env. 1.43 g/cm ³ à 20 °C |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | Donnée non disponible |
| Point de fusion / | Donnée non disponible |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

6/11
Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

congélation

| | |
|---|---|
| Hydrosolubilité | soluble |
| Energie minimale d'inflammation | Non applicable |
| Température de décomposition | Non applicable |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non applicable |
| Viscosité | $\geq 5,400$ mPaxs à 20 °C Gradient de vitesse 80 /s |
| Point d'éclair | > 100 °C |
| Température d'auto-inflammabilité | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | Donnée non disponible |
| Explosivité | Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113 |
| Autres informations | Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité. |

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

| | |
|---|---|
| Décomposition thermique | Non applicable |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. |
| Conditions à éviter | Températures extrêmes et lumière du soleil directe. |
| Matières incompatibles | Donnée non disponible |
| Produits de décomposition dangereux | Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale. |

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|---------------------------|--|
| Voies d'exposition | Absorption par la peau, Contact avec les yeux, Ingestion |
| Effets immédiats | |
| Œil | Irritation modérée des yeux. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

7/11
Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

Peau Nocif en cas d'absorption par la peau.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2,500 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë DL50 (rat) > 2,000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (Lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux (Lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Sensibilisation Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Imidaclopride : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Imidaclopride : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Imidaclopride : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Imidaclopride : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Imidaclopride : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

8/11

Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

Evaluation de la toxicité pour le développement

Imidaclopride : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Imidaclopride sont liés à la toxicité maternelle.

Information supplémentaire

Des études de toxicité aiguë n'ont pas été effectuées sur ce produit tel que formulé. Des données de toxicité élevée ont été pontées d'une/des formation(s) similaire(s). Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 211 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride. |
| Toxicité pour les invertébrés aquatiques | CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 85 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride. CE50 (Chironomus riparius (ver de vase)) 0.0552 mg/l Durée d'exposition: 24 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride. |
| Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques | EC10 (Chironomus riparius (ver de vase)): 0.87 µg/l Durée d'exposition: 28 jr La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride. |
| Toxicité des plantes aquatiques | CI50 (Desmodosmus subspicatus (algues vertes)) > 10 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride. |
| Biodégradabilité | Imidaclopride: Pas rapidement biodégradable |
| Koc | Imidaclopride: Koc: 225 |
| Bioaccumulation | Imidaclopride: Ne montre pas de bioaccumulation. |
| Mobilité dans le sol | Imidaclopride: Modérément mobile dans le sol |
| Information écologique supplémentaire | Pas d'autre effet à signaler. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

9/11
Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|------------------------------|---|
| Produit | Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Ne jamais mettre le produit non utilisé dans des égouts dedans ou au dehors. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données. |
| Emballages contaminés | Ne pas réutiliser des récipients vides. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données. |

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

| | |
|------------------------------------|---|
| Numéro ONU | 3077 |
| Étiquettes | 9 |
| Groupe d'emballage | III |
| Polluant marin | Polluant marin |
| Nom d'expédition des Nations unies | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (IMIDACLOPRIDE) |

49CFR

Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

| | |
|------------------------------------|---|
| Numéro ONU | 3077 |
| Classe | 9 |
| Groupe d'emballage | III |
| Polluant marin | OUI |
| Nom d'expédition des Nations unies | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (IMIDACLOPRID MIXTURE) |

IATA

| | |
|---------------------------------------|--|
| Numéro ONU | 3077 |
| Classe | 9 |
| Groupe d'emballage | III |
| Marque dangereux pour l'environnement | OUI |
| Nom d'expédition des Nations unies | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (IMIDACLOPRID MIXTURE) |

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

10/11
Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

Autres Informations

Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

No. d'Enregistrement PCP 30513

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Aucun(e).

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Aucun(e).

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Aucun(e).

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Aucun(e).

Environnement

CERCLA

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MAXFORCE® QUANTUM ANT BAIT

Version 2.0 / CDN
102000018213

11/11
Date de révision: 07/26/2016
Date d'impression: 07/26/2016

| | |
|--------------|---|
| ACGIH | US. ACGIH Valeurs limites d'exposition |
| ETA | Estimation de la Toxicité Aiguë |
| No.-CAS | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) |
| CERCLA | Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act) |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| IARC | US. IARC Monographies sur les Expositions Professionnelles aux Agents Chimiques |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs |
| NTP | US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| TDG | Transport des Marchandises Dangereuses |
| TWA | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| UN | Nations Unies |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 07/26/2016

Ces informations sont mises à la disposition de bonne foi, mais sans garantie expresse ou impliquée. L'acheteur assume toute la responsabilité pour la sécurité et l'usage non conforme aux instructions sur l'étiquette.